

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE – RÉSOLUTION CA20 09 0303

Premier projet de résolution adopté en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007)

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le premier projet de résolution CA20 09 0303 visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment, son occupation à des fins de lieux de culte et de salle de réunion et le réaménagement du stationnement pour l'immeuble portant le numéro 10555, boulevard Saint-Laurent - Lot 1 996 491 du cadastre du Québec - Zone 1305 (dossier 1201066012);

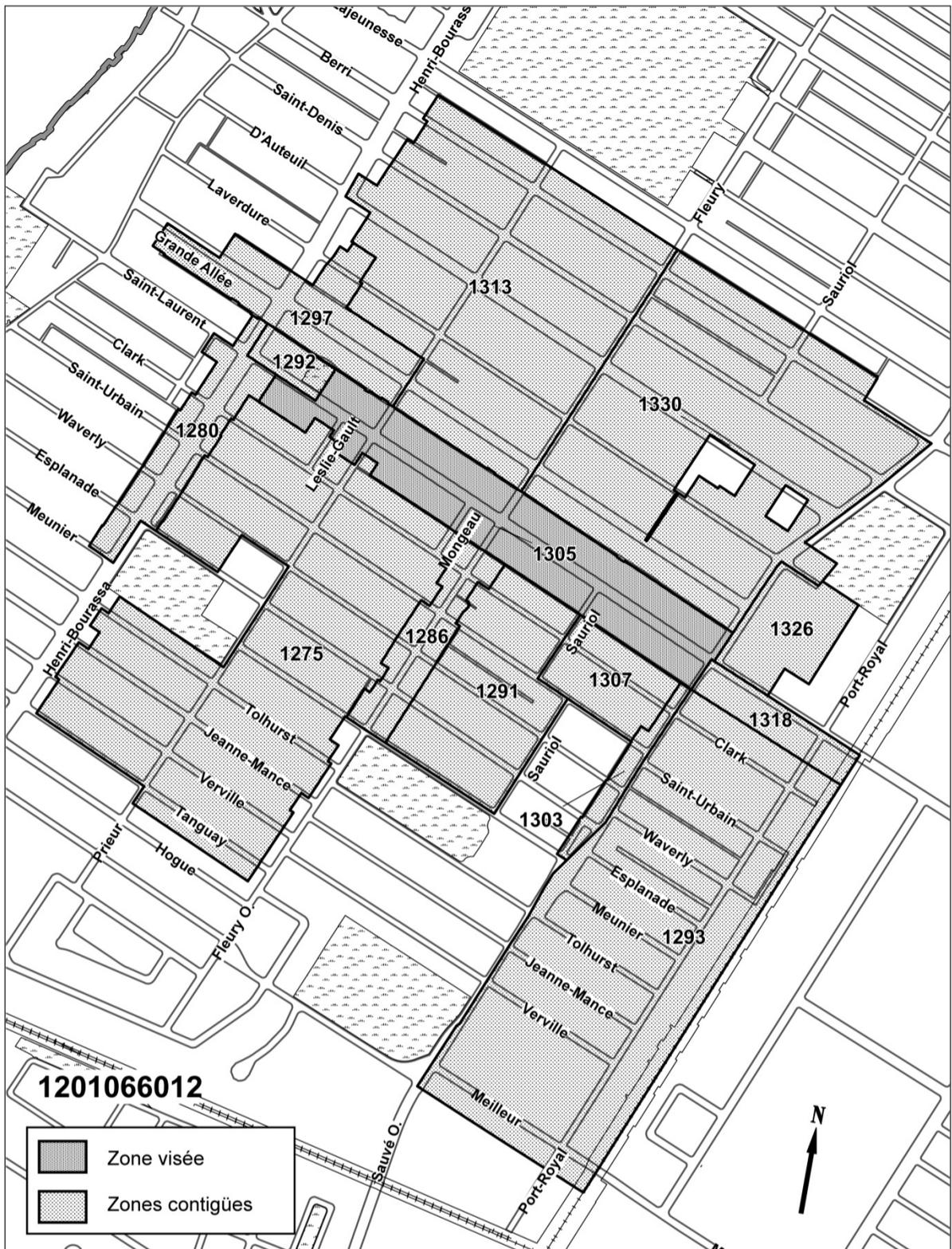
AVIS est par les présentes donné:

QUE le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté à sa séance ordinaire du 13 octobre 2020 un premier projet de résolution portant le numéro CA20 09 0303.

QUE conformément à l'arrêté ministériel 2020-033, modifié par 2020-049, ce premier projet de résolution sera soumis à une procédure de consultation écrite d'une durée de 15 jours suivant la publication du présent avis.

QUE la résolution projetée vise à accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1 996 491 du cadastre du Québec et portant le numéro 10555, boulevard Saint-Laurent, l'autorisation d'agrandir le bâtiment de l'occuper à des fins de lieux de culte et de salle de réunion et de réaménager le stationnement, aux conditions énoncées audit projet de résolution, et ce, malgré les articles 132.2 (usages prescrits), 175 (localisation d'un usage spécifique selon le niveau de plancher), 604 (absence d'un dos d'âne et d'une enseigne obligeant l'arrêt du véhicule) et 607 (absence d'éclairage pour le stationnement) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

QUE le premier projet de résolution CA20 09 0303 vise la zone 1305, le tout tel qu'illustré ci-dessous :



QUE les commentaires et/ou questions des personnes désirant s'exprimer à ce sujet doivent être reçus au bureau du secrétaire d'arrondissement au plus tard le 29 octobre 2020, soit :

Par courriel, en indiquant dans l'objet « Consultation écrite – Résolution CA20 09 0303 », à l'adresse suivante: consultation-ecrite.arr-ac@montreal.ca

OU

Par la poste à l'adresse suivante :

Consultation écrite – Résolution CA20 09 0303
 Bureau du secrétaire d'arrondissement
 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600
 Montréal (Québec) H2N 2H8

QUE ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire;

QUE ce premier projet de résolution, le plan des zones concernées ainsi que la documentation afférente à ce dossier peuvent être consultés sur le site Internet de l'arrondissement : montreal.ca/ahuntsic-cartierville.

FAIT à Montréal, le 14 octobre 2020.

Le secrétaire d'arrondissement,
 Chantal Châteauevert